

2011-1381
2013-12-12

L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP

Solution de chloration

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE :

Chlore libre disponible présent sous forme d'hypochlorite de sodium.....10,3%

NO. D'ENREGISTREMENT 31164 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT
CORROSIF**



CONTENU NET : L



Occidental Chemical Corporation

A subsidiary of Occidental Petroleum Corporation

www.oxy.com

P. O. Box 809050
Dallas, TX 75380-9050
1-800-752-5151

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES: 1-800-733-3665 ou 972-404-3228
TÉLÉPHONE D'URGENCE CHEMTREC:1-800-424-9300



Certifié à
NSF/ANSI 60

MODE D'EMPLOI

POUR L'UTILISATION GÉNÉRALE DE NETTOYAGE, DE DÉSINFECTION ET DE BLANCHIMENT

Utiliser 6 ml de **L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP** dans 1 L d'eau.

POUR LE TRAITEMENT DES EAUX D'ÉGOUT MUNICIPALES ET LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS D'EAUX USÉES INDUSTRIELS.

Pour des usages spécifiques dans le traitement des eaux d'égout municipales et celui des eaux usées industriels, contacter votre distributeur pour de l'assistance technique.

POUR LES PISCINES ET PATAUGEOIRES

Maintenir le niveau quotidien recommandé selon les indications de la trousse d'analyse.

Chlorite libre disponible: 1 à 3 ppm

pH: 7,2 à 7,8

Alcalinité totale: 100 à 120 ppm

Dureté du calcium: 200 à 300 ppm

- Surchlorer d'abord l'eau de la piscine en ajoutant 1 L de **L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP** pour 10 000 L d'eau de piscine. Pour de meilleurs résultats, surchlorer à la tombée de la nuit.
- Pour maintenir un chlore résiduel adéquat, chlorer tous les jours à raison de 240 ml d'hypochlorite de **L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP** pour 10 000 L d'eau, ou au besoin.

NOTE: Par temps chaud, après une pluie ou un usage intensif de la piscine, des doses plus fortes peuvent être nécessaires pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs appropriées.

- Surchlorer une fois par semaine à raison de 1 L de **L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP** 10 000 litres lorsque la température moyenne se situe entre 25°C et 32°C. Sinon, surchlorer aux deux semaines.
- Si les algues sont visibles surchlorer à raison de 2 L de **L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP** pour 10 000 L d'eau. L'infestation imposante d'algues peut exiger jusqu' à 3 L pour 10 000 L d'eau. Passer l'aspirateur dans la piscine une fois les algues retombées.

Pour les pataugeoires, chlorer tous les jours pour maintenir un résiduel de chlore de 3 à 5 ppm en ajoutant 45 ml de **L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP** pour 1 000L d'eau de piscine, ou au besoin.

NOTE: Pour les piscines extérieures, le résiduel de chlore peut être protégé de la destruction des rayons du soleil en ajoutant un agent stabilisateur (acide cyanurique).

POUR LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT ET LES PASTEURISATEURS DES BRASSERIES:

NOTE : Ce produit se dégrade avec le temps. Employer une trousse d'analyse pour le chlore et augmenter si nécessaire le dosage pour obtenir le taux de chlore disponible voulu.

Pour contrôler les bactéries, algues et champignons, ajouter **L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP** au bassin du bas, à la boîte de distribution ou à un autre point où un mélange uniforme est assuré.

DOSE INITIALE : Lorsque le système est visiblement encrassé ajouter 0,06 à 0,12 kg/1000 L d'eau dans le système pour obtenir 7,5 à 15,0 mg/L de chlore disponible au poids. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est acquis, ajouter 0,03 à 0,06 kg/1000 L d'eau dans le système pour obtenir 3,25 - 7,5mg/L de chlore disponible au poids. Employer de façon hebdomadaire ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement. Ne pas utiliser dans les systèmes d'eau potable dans des usines d'industrie alimentaire.

POUR LA LESSIVE:

Diluer 40 à 50 ml de **L'EAU DE JAVEL HYPO-ALCALINE SOLUTION EUP** dans 1 L d'eau. Ajouter le mélange à l'eau de lavage avant d'y déposer le linge à laver. Sans danger pour: nylon, orlon, térylène et toutes les couleurs solides. Ne pas utiliser avec: laine, soie, mohair, lycra, couleurs qui déteignent ni le cuir.

PREMIERS SOINS

EN CAS DECONTACT AVEC LES YEUX - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION – Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS - Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION - Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. AVERTISSEMENT. CORROSIF.
Cause des brûlures aux yeux et irritations à la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements ainsi que toute contamination des aliments. Nocif ou fatal si ingéré. Porter des lunettes de protection résistant aux éclaboussures avec un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. Se laver soigneusement après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés sans délai et les laver avant de les remettre. Nocif si inhalé. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide. Agent oxydant faible. Ne pas utiliser sur l'aluminium ni de l'argenterie. Utiliser tel qu'indiqué seulement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des dommages possibles aux muqueuses suite à l'absorption du produit peuvent contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer seulement dans le contenant d'origine, hermétiquement fermé pendant l'entreposage. Entreposer le contenant droit dans un endroit frais et sec éloigné de la chaleur et des rayons du soleil pour éviter toute détérioration.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.